

Affiché le

ID: 029-212901052-20230628-2023062805-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en

exercice: 28

Présents: 25

Votants: 28

Procurations: 3

Convocation du Conseil Municipal en date du

21.06.2023

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-huit juin

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE,

Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Christine PORTAILLER ayant donné procuration à M. Yvan MORRY, M. Frédéric BOURGET ayant donné procuration à M. Sébastien JEZEQUEL et Mme Gaëlle MARTINEAU ayant donné procuration à M. Gilbert MEUDEC.

Secrétaire de séance : Julie KERVELLA

N° D_2023-06-28-05

Objet: BUDGET PRINCIPAL: DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur: Louis SALIOU

Vu l'avis favorable de la commission communale « Finances - Travaux - Agriculture » du 19 juin 2023 ;

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal la décision modificative n°1 du budget principal.

Les membres du Conseil municipal noteront que cette décision vise des ajustements de crédits, le financement par le budget général du festival Moi les Mots, le décalage d'un an dans la perception d'une partie du produit fiscal. Il s'agit des compensations à percevoir de l'Etat suite à l'installation récente de trois grosses entreprises, le tout pesant 200 000 €.

Par ailleurs, les dépenses d'équipement sont à augmenter pour tenir compte principalement des dépenses liées aux opérations programmées + 191 000 €. La Ville peut lancer dès 2023 certaines opérations envisagées plus tard dans le mandat. Il lui faut également prendre en considération le décalage d'opérations dans l'attente des études préalables qui permettent d'affiner les estimatifs. Il est également tenu compte d'une augmentation de 235 000 € pour l'acquisition de foncier (délibérations n°2017-227 du 24 mars 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé son Plan Local d'Urbanisme et institué le droit de préemption urbain et la délibération n°2020-211 du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour faire usage du droit de préemption dans la limite d'un montant unitaire hors taxe de 100 000 €).

En fonctionnement, l'équilibre en sus des ajustements de certains articles s'effectue par une baisse des charges de personnel, la réduction du crédit dépenses imprévues et une diminution du virement à la section d'investissement liée au décalage de perception d'une partie du produit fiscal.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID: 029-212901052-20230628-2023062805-DE

Concernant la section d'investissement, l'équilibre de la section s'effectue avec l'inscription d'un emprunt de 641 700 €. Cet emprunt ne sera pas mobilisé en 2023 compte tenu du calendrier opérationnel des opérations structurantes.

La décision modificative est ainsi équilibrée :

en fonctionnement à - 138 200 €

en investissement à + 511 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, par 24 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 voix CONTRE du groupe « Ensemble pour Landivisiau ») :

d'approuver la décision modificative budgétaire présentée.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 28 juin 2023 Le Maire,

Somence ELAISSE

Reçu en préfecture le 06/07/2023 -80 700 900 10 800 2 100 8 500 5 000 3 000 -13090014 100 -80 700 -116 800 ID : 029-21<mark>2901</mark>052-2<mark>0230</mark>628-2023062805-DE Affectation -138 20 16 42 16 Etat compensation au titre des exonérations de Autres produits exceptionnels sur opérations d Opération d'ordre transfert entre sections QUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMEN Quote-part de subventions d'investissement vii Mandats annulés sur exercices antérieurs Produits des cessions d'éléments d'actif sous total Festival Moi les Mots Autres produits exceptionnels divers Participations - Autres organismes Produits issus de la fiscalité Recettes Moi les Mots Participations - Départements **Dotations et participations** Libellé Dédits et pénalités reçues **Produits exceptionnels** Participations - Régions Impôts directs locaux Libéralités reçues Chapitre 74834 Article, TOTAL 73111 7472 7472 7478 s/tot. 7713 7718 7788 7711 773 775 042 73 74 777 Section de fonctionnement 13 900 30 000 3 300 3 000 2 000 2 000 1 000 9 000 8 000 200 7 500 24 100 1 200 72 500 -97 200 -22 600 -15 600 -138 200 -45 500 102 500 -217 600 126 900 -20 000 130 000 -36 700 126 900 Affectation **EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** Déficit des budgets annexes à caractère administratif sous total Festival Moi les Mots Virement à la section d'investissement Charges de personnel, frais assimilés Autres charges de gestion courante Dépenses Moi les Mots Contrats de prestations de services Libellé Cotisations aux caisses de retraite Rémunération principale titulaire Fournitures de petit équipement Charges à caractère général Rémunération non titulaires Autres indemnités titulaires Autres services extérieurs Catalogues et imprimés Dépenses imprévues Assurance mutirisques Autres impôts et taxes Cotisations à l'URSSAF Fournitures de voirie Foires et expositions Locations mobilières **Publications** Honoraires Honoraires Réceptions Chapitre 60632 62633 64118 Article 6226 64111 TOTAL 6236 64131 6135 6161 6226 6233 6237 6288 6453 6257 s/tot. 6451 012 6521 023 611 637 011 65

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Affiché le

ID: 029-212901052-20230628-2023062805-DE

	Sec	Section d'investissement	nent		
	Dépenses			Recettes	
Chapitre/			Chapitre/		
Opération /	Libellé	Affectation	Opération /	Libellé	Affectation
Article			Article		
	Frais d'étude (étude de faisabilité de renaturation du cours d'eau				
2031	le Lapic)	20 000			
2051	Logiciel (gestion centralisée des accès aux bâtiments)	10 000	1641	Emprunts et dettes assimiliées	641 700
20	Immobilisations incorporelles	000 09	16	Emprunts et dettes assimiliées	641 700
21318	Autres bâtiments publics (gestion centralisée des accès aux bâtime	15 000			
21	Immobilisations corporelles	15 000			
	Opérations de travaux				
221 / 2313	RESIDENCE MANGIN	30 000			
222 / 2312	TERRAIN SYNTHETIQUE (COMPLEXE SPORTIF DE KERZOURAT)	200 000			
227 / 23153	PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	302 000			
236 / 23153	236 / 23153 RUES MANGIN / DE MUN	2 000			
243 / 23153	RUE DE KERAVEL ET ALLEE DE LA CROIX	54 000			
244 / 2115	ACQUISITIONS FONCIERES (PETITES VILLES DE DEMAIN)	235 000			
247 / 2031	TOITURE DE KERVANOUS ET DE TY GUEN (Frais d'études)	-140 000			
247 / 2315	TOITURE DE KERVANOUS ET DE TY GUEN (Travaux en cours)	-260 000			
	TOTAL DES OPERATIONS	426 000			
13912	Quote de subventions renouvelables virées au résultat	10 700			
040	Opération d'ordre transfert entre sections	10700	021	Virement à la section d'investissement	-130 000
TOTAL	EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	511 700	TOTAL	EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	511 700